

**COMMUNE D'AIRION**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 septembre 2022 à 19 heures 00**

Le 15 septembre 2022, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué par voie électronique le mercredi 14 septembre 2022 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, maire.

Afin de permettre aux citoyens d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera également visible en replay.

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**Quorum : 6**

**Présents** : Mesdames Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ et Messieurs Éric PRIEM, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE

**Absents excusés** : Madame Aurélie DROBECQ

**Absents** :

**Pouvoir** : Madame Aurélie DROBECQ à Madame Julie LAGOUE

**Secrétaire de séance** : Madame Leslie PELLEIEUX

**Séance ouverte à 19h05**

**ORDRE DU JOUR:**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2022
- Autorisation de dépense supérieure à 3000 euros : Extension du columbarium et création d'un jardin du souvenir
- Autorisation de dépense supérieure à 3000 euros : Sécurisation du cimetière
- Changement d'horaires de la secrétaire de mairie
- Titularisation de la secrétaire de mairie
- Renouvellement du contrat de l'agent communal
- Éléments de calendrier
- Questions diverses du conseil municipal
- Questions diverses du public

**1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur la base du volontariat, Madame Leslie PELLEIEUX est secrétaire de séance.

## **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2022 est approuvé à la majorité avec 8 votes pour et 2 abstentions.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Leslie PELLEIEUX, Sophie ORDON

## **3) AUTORISATION DE DÉPENSES SUPÉRIEURES À 3 000 EUROS : EXTENSION DU COLUMBARIUM ET CRÉATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

La délégation du conseil municipal au maire d'engager les dépenses étant limitée à 3 000 euros, celui-ci doit recueillir l'accord du conseil municipal à chacune des dépenses concernées.

Dans le cas présent, il s'agit d'engager la somme de 11 354,20 euros TTC au profit de l'extension du columbarium et de la création d'un jardin du souvenir.

Lors de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2022, les membres présents ont décidé à l'unanimité de choisir le modèle FLORACUBE composé de 10 cases de 2 urnes soit un total de 20 places pour l'extension du columbarium et la création d'un Jardin du Souvenir.

Madame le maire soumet à l'assemblée délibérante l'approbation du devis actualisé de l'entreprise « Munier » pour un montant de 11 354,20 euros TTC et l'autorisation de signer ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis actualisé d'un montant de 11 354,20 euros TTC et d'autoriser Madame le maire à le signer.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Éric PRIEM, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE, Leslie PELLEIEUX, Sophie ORDON

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

#### **4) AUTORISATION DE DÉPENSES SUPÉRIEURES À 3 000 EUROS : SÉCURISATION DU CIMETIÈRE**

La délégation du conseil municipal au maire d'engager les dépenses étant limitée à 3 000 euros, celui-ci doit recueillir l'accord du conseil municipal à chacune des dépenses concernées.

En l'occurrence, il s'agit d'engager la somme de 35 620 euros HT au profit de la sécurisation du cimetière.

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'approbation du devis de l'entreprise « Atelier Priem » pour la sécurisation du cimetière d'un montant de 35 620 euros HT et l'autorisation de signer ce devis avant l'accord de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le devis d'un montant de 35 620 euros HT et d'autoriser Madame le maire à le signer avec 9 voix pour et 1 abstention.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Éric PRIEM, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE, Sophie ORDON

**Contre** : Néant

**Abstention** : Leslie PELLEIEUX

#### **5) CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE, MADAME MARION ROUSSEL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des nouveaux horaires de la secrétaire de mairie, Madame Marion ROUSSEL qui se présentent comme suit :

##### **Semaine paire**

Lundi : 8h30-12h30 et 13h00-15h30

Mardi : 8h30-12h30 et 14h00-19h00

Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-15h00

Vendredi : 9h00-15h00

##### **Semaine impaire**

Lundi : 8h30-12h30 et 13h00-15h30

Mardi : 8h30-12h30 et 14h00-19h00

Mercredi : 9h00-11h30

Vendredi : 9h00-15h00

Samedi : 9h00-12h00

## **6) TITULARISATION DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE, MADAME MARION ROUSSEL**

Madame Marion ROUSSEL, secrétaire de mairie en poste depuis le 8 juin 2020 à raison de 27 heures hebdomadaires, stagiaire depuis le 9 décembre 2021, a donné entière satisfaction pendant l'année de stage et a suivi la formation d'intégration établie par le C.N.F.P.T du 8 au 15 septembre 2022.

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante la titularisation de Madame Marion ROUSSEL à compter du 8 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la titularisation de la secrétaire de mairie, Madame Marion ROUSSEL à compter du 8 décembre 2022.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Éric PRIEM, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE, Leslie PELLEIEUX, Sophie ORDON

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

## **7) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT COMMUNAL, MONSIEUR COLLIN**

Monsieur COLLIN, agent communal en poste depuis le 3 janvier 2021, à raison de 28 heures hebdomadaires depuis le 3 janvier 2022, a donné entière satisfaction à ce jour.

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler son contrat pour une durée d'un an. A la fin de cette période, Monsieur COLLIN pourra se voir proposer la stagiarisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le renouvellement du contrat de Monsieur COLLIN pour une durée d'un an.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Éric PRIEM, Françoise DUPRÉ, Julie LAGOUE, Agnès BOILLET, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Cédric VANDENDAELE, Leslie PELLEIEUX, Sophie ORDON

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

## **ÉLÉMENTS DE CALENDRIER**

17 septembre 2022 : Permanence de la mairie de 9h30 à 12h00

21 septembre 2022 : Rencontre du maire avec le nouveau proviseur du lycée agricole d'Airion

22 septembre 2022 : Réunion sur site à 17h15 concernant la zone humide + réunion de travail en mairie à 18h30

26 septembre 2022 : Conférence des Maires et réunion sur la cybersécurité

29 septembre 2022 : Conseil d'administration de l'AITT

6 octobre 2022 : Réunion de travail du conseil municipal à 18h00

7 octobre 2022 : Pot de bienvenue des nouveaux habitants à 18h30

8 octobre 2022 : Assemblée générale de l'UMO

Mercredi 19 octobre 2022 : Conseil municipal à 19h30 (en lieu et place du jeudi 20 octobre).

### QUESTIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Verstraete et Monsieur Priem s'interrogent sur le rebouchage des trous dans la rue du Moulin.

Monsieur Priem évoque la dégradation du tablier du pont situé devant chez Monsieur Poitevin au niveau de la rue de Crécy.

Monsieur Priem suspecte une éventuelle fuite d'eau vers l'ancienne réserve incendie. Madame le maire va solliciter la CCPP afin d'effectuer un diagnostic fuite sur le réseau d'eau potable.

Monsieur Priem demande si la taille des lauriers en hauteur sur la rue du Moulin va être effectuée (touchent les fils de téléphone).

Madame Boillet demande où en est l'avancement du projet dans la rue du sergent-chef Paul Courroy. Madame le maire répond que le projet est toujours en phase d'étude et qu'il n'y aura pas de réunion publique avant 2023.

Madame Boillet demande l'itinéraire de la Route du Poisson dans Airion. Les chevaux passeront par les rues du Moulin, de l'Eglise, Grande rue et rue d'Etouy afin de se rendre à Clermont.

### QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC

Pas de questions du public.

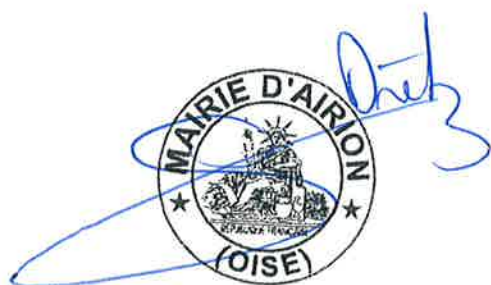
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H43.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 15 septembre 2022 a comporté 5 délibérations comme suit :

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| 1 | Autorisation de dépense supérieure à 3000 euros :<br>Extension du columbarium et création d'un jardin du souvenir | N° 47 - 2022 |
| 2 | Autorisation de dépense supérieure à 3000 euros :<br>Sécurisation du cimetière                                    | N° 48 - 2022 |
| 3 | Titularisation de la secrétaire de mairie   | N° 49 - 2022 |
| 4 | Renouvellement du contrat de l'agent communal   | N° 50 - 2022 |

Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire

Leslie PELLEIEUX, secrétaire de séance



A blue ink signature, likely belonging to Leslie Pelleieux, the secretary of the meeting.

